

## **DELIBERATION N°21\_10\_06 Assemblée Générale Consultation Ecrite du 4 Octobre 2021**

---

### **OBJET : Actualisation du règlement de la commande publique et guide de l'acheteur.**

**Vu** la Directive n° 2014/24/UE du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

**Vu** le Règlement Européen n°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006, relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale,

**Vu** le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) en ce qui concerne la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupement de ce type,

**Vu** la Convention et les Statuts du GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009, modifiés,

**Vu** l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

**Vu** l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique

**Vu** le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

**Vu** le Code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019,

Considérant que l'activité de l'établissement nécessite de disposer d'un règlement interne, tant pour harmoniser, sécuriser, et diversifier les achats en-deçà des seuils des procédures formalisées, que de disposer d'un outil didactique pour permettre l'accès à la commande publique des opérateurs économiques et le respect des bonnes pratiques notamment dans le cadre de la conduite de projets financés par l'Union européenne,

Considérant l'adoption par l'Assemblée générale, en consultation écrite du 28 septembre 2018, de la délibération n°18-09-02 portant création du règlement de la commande publique et du guide l'acheteur,

Considérant l'évolution législative et réglementaire en matière de marchés publics, traduite par la mise en place du code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019,

Considérant la nécessaire actualisation du règlement de la commande publique et guide de l'acheteur et guide pour continuer d'être en conformité avec les textes en vigueur en la matière,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

**DECIDE :**

**Article unique :**

L'assemblée approuve l'actualisation du règlement de la commande publique et guide de l'acheteur tel que rédigé dans le document annexé à la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.*

**La Présidente en exercice  
Présidente de la Région occitanie**

**Carole Delga**



**Copie pour exécution :** Paierie Régionale Occitanie